

CONTRAT DE COPROPRIÉTÉ BATEAU

Lieu : _____ Date : _____

Informations sur le Bateau :

Nom du Bateau : _____

Numéro d'Immatriculation : _____

Coque : _____

Longueur : _____ Largeur : _____

Détails de la Copropriété :

Nombre de Copropriétaires : _____

Part de propriété par copropriétaire : _____

Adresse de la copropriété : _____

Règlement et Gestion :

Usage commun et entretien : _____

Modalités d'assemblée générale : _____

Nom du gestionnaire ou syndic : _____

Finances et Charges :

Montant des charges annuelles : _____ EUR

Modalités de paiement des charges : _____

Article 1 – Objet de la copropriété

La présente convention établit la copropriété indivise du bateau identifié ci-dessus, entre les parties désignées ci-après, qui détiennent des parts en proportions définies dans ce contrat.

Article 2 – Description des parties

Chaque copropriétaire est individuellement responsable de sa part dans le bateau et des droits et obligations y afférents. Les noms, coordonnées et parts sont annexés au présent contrat.

Article 3 – Usage du bateau

Le bateau est destiné à un usage commun selon les modalités définies par les copropriétaires. Toute utilisation doit respecter le règlement intérieur et les décisions prises en assemblée.

Article 4 – Entretien et réparations

Les copropriétaires s'engagent à contribuer aux frais d'entretien courant et réparations nécessaires au maintien en état de fonctionnement et de sécurité du bateau, proportionnellement à leurs parts.

Article 5 – Assemblée générale des copropriétaires

Les décisions relatives à la gestion, à la modification du règlement ou à toute dépense exceptionnelle doivent être prises en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, convoquée selon les dispositions légales.

Article 6 – Gestionnaire ou syndic

Un gestionnaire ou syndic peut être désigné pour représenter la copropriété, gérer les aspects administratifs et financiers, et assurer la tenue des assemblées, conformément au mandat validé par les copropriétaires.

Article 7 – Charges et contributions financières

Les charges liées au bateau (entretien, assurance, places d’amarrage, taxes) sont réparties entre les copropriétaires selon leurs parts respectives, à régler selon les modalités définies en assemblée.

Article 8 – Responsabilité et assurances

Chaque copropriétaire est responsable des dommages résultant de son usage personnel. Une assurance commune est souscrite pour couvrir les risques affectant le bateau dans son ensemble.

Article 9 – Cession des parts

Toute cession ou transmission de parts doit être notifiée aux autres copropriétaires et respectera un droit de préemption conformément aux règles de la copropriété.

Article 10 – Durée et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. La copropriété peut être dissoute ou modifiée par décision unanime ou selon les modalités prévues par la loi.

Article 11 – Litiges

En cas de différends relatifs à l’interprétation ou à l’exécution du présent contrat, les parties s’engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du lieu de situation du bateau.

Article 12 – Annexes

Sont annexés au présent contrat la liste des copropriétaires, le règlement intérieur, et tout document relatif à la gestion et à l’utilisation du bateau.

SIGNATURE DE CHAQUE COPROPRIÉTAIRE

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://juridique-logement.com/modele-contrat-copropriete-bateau/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-logement.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.